

3R FAMILY

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 Euros

Siège social : Immeuble l'Estiva App numéro 16

220 rue de Preyerand

73440 Les Belleville

CHAMBERY RCS 980 295 372

.....

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2024

**L'an deux mille vingt quatre
Le vingt-trois septembre
A quinze heures**

Monsieur Lucas RISTORTO, propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 Euros composant le capital de la Société SARL « 3R FAMILY »,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES AYANT POUR OBJET :

- Décision à prendre, s'il y a lieu à dissolution anticipée, dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Sur proposition de la Gérance, l'Assemblée Générale, statuant dans le cadre de l'article L.223-42 du Code de Commerce, et après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance et pris connaissance des résultats d'exploitation arrêtés au 30 juin 2024, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Ln

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, corrélativement à la décision précédente, délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique, Gérant.

M. Lucas RISTORTO

